

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

RELANCE D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL OUVERT N° DNCMP/17./S/2021-2022 POUR LE RENOUELEMENT DU SUPPORT ET DES SERVICES POUR LES PRODUITS FORTINET DE L'OBR.

Date de Publication : 25/02/2022

Date d'ouverture des offres : 16/3/2022

1. Objet.

L'OBR réinvite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **le renouvellement du Support et des Services pour les Produits Fortinet de l'OBR** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2021-2022.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres International ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot : **Renouvellement du Support et des Services pour les Produits Fortinet de l'OBR**

5. Délai d'exécution

Le délai de renouvellement du support et des services pour les Produits Fortinet de l'OBR conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à Trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Un délai d'exécution plus court constitue un avantage.

Cependant, la durée du contrat (support, maintenance matérielle de type réparer ou remplacer, logiciel et autres tâches prescrites par le DAO) est fixée à une (01) année, à partir de la date du renouvellement du Support et des services.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique, basée au Burundi ou à l'étranger, remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à cet appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de **7h 30' à 12h 00** et de **14h 00 à 17h 30'**, heure locale à l'adresse ci-après:

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II,
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° **N°1101/001.04** (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **16./03./2022** à **10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres International Ouvert N°DNCMP/17./S/2021-2022, A n'ouvrir qu'en séance publique du 16./03/2022, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **16./03./2022** à **10 h 30'** dans la salle des réunions du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 3^{ème} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque reconnue par la Banque Centrale du Burundi (BRB), d'un million cinq cent mille francs burundais (1.500.000 BIF) pour les soumissionnaires basés au Burundi, et Sept cent cinquante Dollars Américains (750 USD) pour les soumissionnaires basés en dehors du Burundi est exigée.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'OBR au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **22./02./2022**

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Gérard SABAMAHO

